

223C1535  
FR0012788065-FS0735

2 octobre 2023

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**BIOCORP PRODUCTION**

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 29 septembre 2023, la société de droit danois Novo Nordisk Region Europe A/S<sup>1</sup> (Novo Alle 1, DK-2880 Bagsvaerd, Danemark) a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 septembre 2023, les seuils de 90% du capital et des droits de vote de la société BIOCORP PRODUCTION et détenir 4 317 044 actions BIOCORP PRODUCTION<sup>2</sup> représentant 97,84% du capital et au moins 97,47% des droits de vote de la Société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions BIOCORP PRODUCTION dans le cadre de l'offre publique initiée par le déclarant<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Société détenue à 100% par Novo Nordisk A/S, elle-même contrôlée au plus haut niveau par la Fondation Novo Nordisk.

<sup>2</sup> Il est précisé par ailleurs que 9 724 actions BIOCORP PRODUCTION sont détenues en propre par la société.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 4 412 286 actions représentant au plus 4 429 068 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>4</sup> Cf. notamment D&I 223C1519 du 28 septembre 2023.